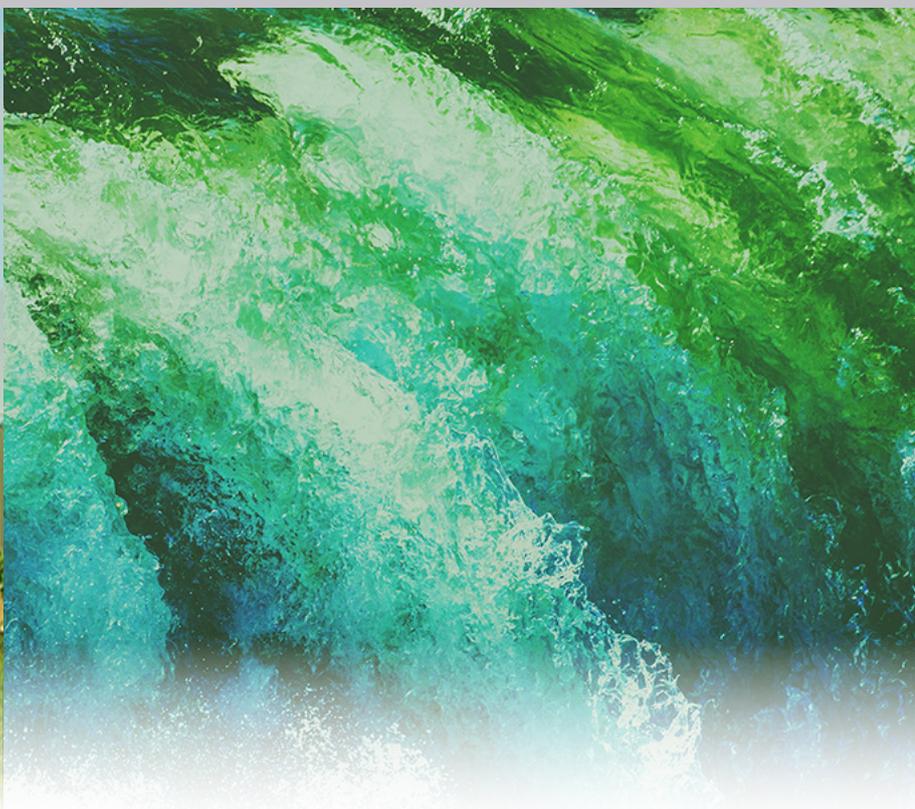




## Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI du 3<sup>e</sup> trimestre 2022



**Aperçu du 3<sup>e</sup> trimestre 2022**

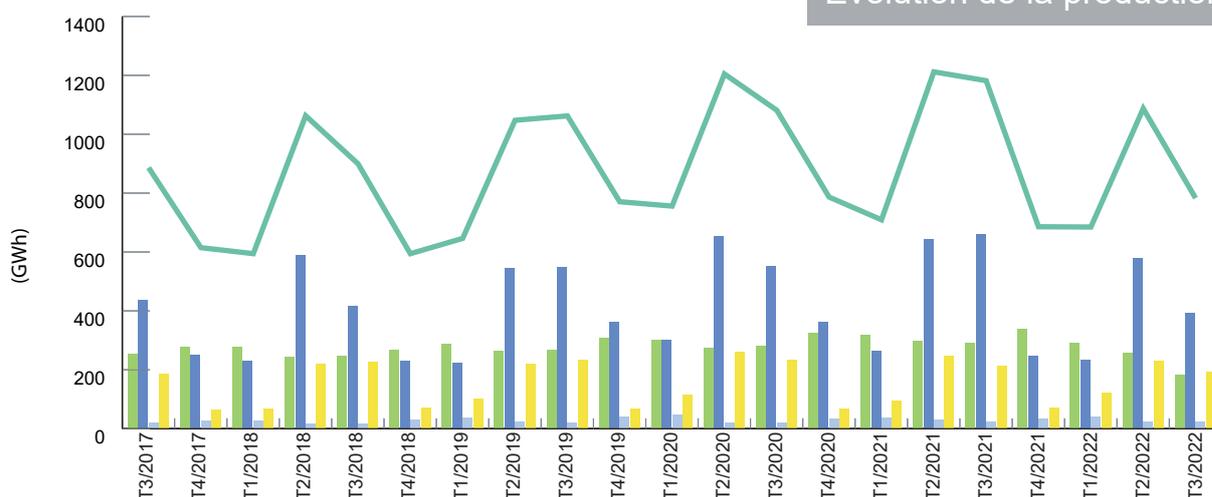
Le cockpit SRI renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI) au 3e trimestre de l'année 2022. Au T3/2022, un total de 783.5 GWh d'électricité a été produit. Pour l'année 2022, une production annuelle théorique de 4'085 GWh est attendue. La production réelle des installations rétribuées par le SRI (cf. page 3) diffère de la production possible théorique.



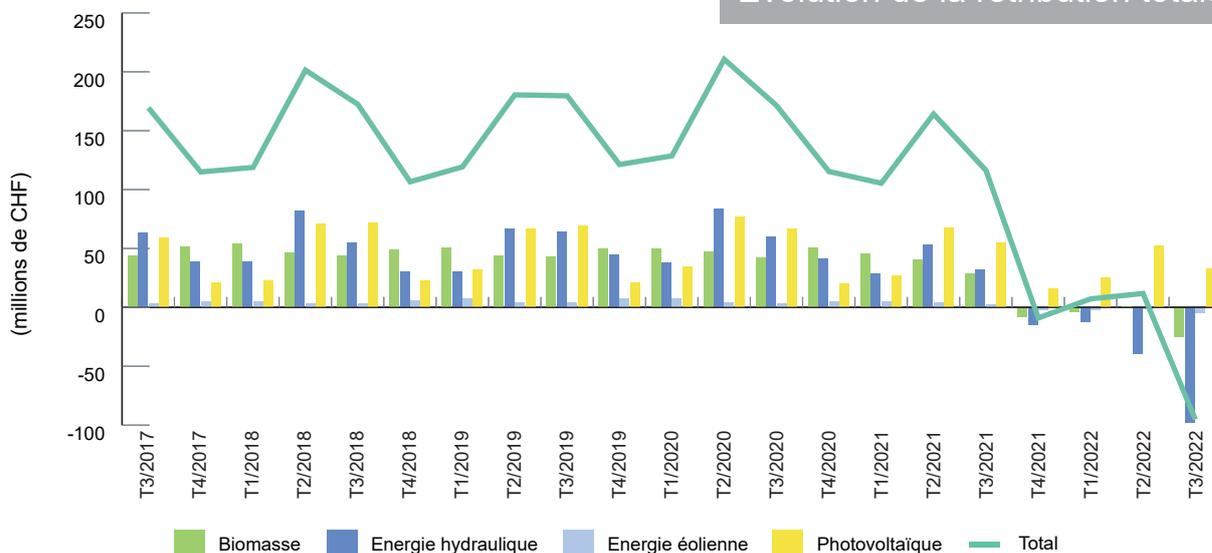
### Production et rétribution

La production d'électricité déclarée dans le SRI au T3/2022 est passée de 1'182.4 GWh à 783.5 GWh par rapport au même trimestre de l'année précédente (T3/2021). Cela correspond à une réduction de 33%. La raison en est la sortie de certaines installations du SRI ainsi que le passage de l'injection nette à l'autoconsommation afin de contourner l'effet négatif du prix de marché de référence (PMR) élevé sur la rémunération dans le SRI. Tout comme au trimestre précédent (T2/2022), la rétribution a fortement modifié par rapport aux trimestres précédant le T4/2021. La rétribution nette au T3/2022 représente une valeur négative de CHF -95 millions. La diminution par rapport au même trimestre de l'année précédente est de CHF 211.5 millions (182 %). La raison en est, un PMR actuellement très élevé, qui a presque doublé par rapport au trimestre précédent. Pour les installations en commercialisation directe dont le taux de rétribution est inférieur au PMR, ceci entraîne le paiement de la partie excédentaire au fonds alimenté par le supplément. Vous trouverez les renseignements détaillés sur la composition de la rétribution en pages 4 et 5.

Évolution de la production



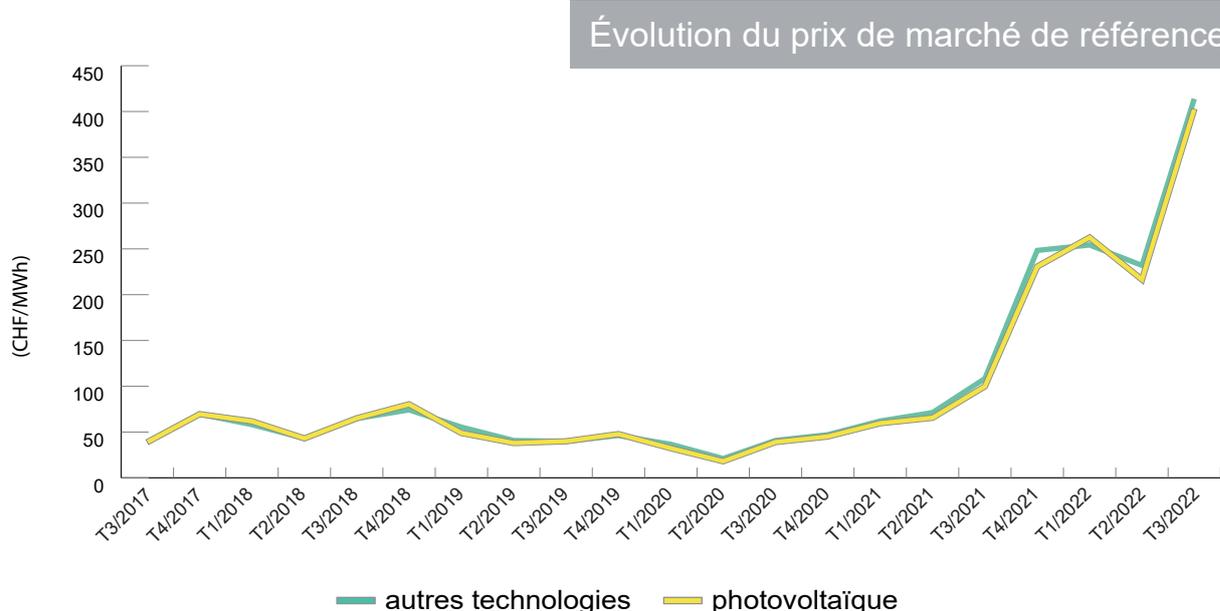
Évolution de la rétribution totale



### Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation perçoit un tarif de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le prix actuel sur le marché de l'électricité, duquel découle le prix de marché de référence, est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément est grevé. Le prix de marché de référence est compensé par la vente d'électricité à des entreprises d'approvisionnement en électricité et le groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Depuis le 1er janvier 2018, outre l'injection au prix de marché de référence (IPMR) décrite ci-dessus il existe également un autre type de rétribution dans le SRI, à savoir la commercialisation directe (CD). Avec la commercialisation directe, l'organe d'exécution ne verse pas de prix de marché de référence. Ce sont les exploitant\*es d'installations qui génèrent la somme équivalente. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion sont versées à partir du fonds.



### Rétribution par rapport au même trimestre de l'année précédente

Rétribution (millions de CHF)	T3/2022				T3/2021			
	Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe		Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe	
	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion
Biomasse	-3.96	11.75	-33.47	0.44	5.05	3.25	19.22	0.58
Photovoltaïque	-6.45	55.76	-17.21	0.55	31.06	12.09	11.39	0.50
Hydraulique	-6.18	13.64	-106.00	1.08	6.63	6.36	16.86	1.68
Eolien	0.00	0.00	-5.17	0.12	0.00	0.00	1.59	0.11
<b>Total</b>	<b>-16.59</b>	<b>81.14</b>	<b>-161.84</b>	<b>2.19</b>	<b>42.74</b>	<b>21.70</b>	<b>49.06</b>	<b>2.88</b>

### Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

Depuis 2018, 1'062 installations se trouvent actuellement en commercialisation directe (CD). Il s'agit principalement de grandes installations, ce qui se reflète dans la répartition de la production d'électricité.

La part du prix de marché de référence dans la rétribution totale a depuis lors diminué. Par rapport au même trimestre de l'année précédente (T3/2021), la rétribution dans le cadre de la commercialisation directe a baissé de 211 millions de CHF, ce qui est dû au prix de marché de référence, historiquement très élevé. Pour les installations en commercialisation directe dont le taux de rétribution est inférieur au prix élevé du marché de référence, il en résulte une part excédentaire (cf. OEné, art. 25, al. 4). Pour la même raison, la rétribution au prix du marché de référence a augmenté de 59.4 millions de CHF par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans l'ensemble, la charge pour le fonds (ligne dans le diagramme ci-dessous) a fortement diminué par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le prix du marché de référence (voir page précédente) se situe au trimestre 3/2022 à un niveau historiquement élevé jusqu'à présent, soit actuellement près de 403 CHF/MWh (photovoltaïque) et 414 CHF/MWh (autres technologies).

